



# Commune mixte de Lajoux

Bureau Communal CH - 2718 Lajoux (JU)

Lajoux, le 4 mai 2023

## AVIS A LA POPULATION

No 05/23

### ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

---

L'assemblée communale des comptes se déroulera **le 7 juin 2023, à 20h** à la Maison des Œuvres, dans la grande salle. L'ordre du jour sera publié dans le prochain tout-ménage.

### TAXE DES CHIENS 2023

---

Nous vous faisons part des modifications instaurées par l'Association suisse des Vétérinaires cantonaux dès 2016 et vous rappelons les éléments suivants :

#### Tenue des animaux

Les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique. Il est en outre interdit aux maîtres de laisser les crottes de leur animal sur la totalité des endroits publics ainsi que sur des propriétés privées de tiers. Des distributeurs de sachets pour ramasser les déjections sont à disposition sur plusieurs sites de la commune. Les sachets doivent être éliminés ensuite avec les ordures ménagères. Nous comptons sur la collaboration de tous les détenteurs d'animaux pour respecter ces mesures et maintenir ainsi une commune propre et agréable, ainsi que de bonnes relations de voisinage.

#### Identification

La banque suisse de données se nomme AMICUS. Chaque nouveau détenteur de chien doit :

- S'annoncer comme nouveau détenteur de chien auprès de sa commune de domicile, afin d'obtenir un numéro d'identification.
- Faire ensuite inscrire son chien dans AMICUS par le vétérinaire.
- Remettre à la commune une copie de l'inscription AMICUS établie par le vétérinaire.

**Tous les propriétaires doivent annoncer chaque modification : changement d'adresse, acquisition ou prise en charge d'un chien pour plus de trois mois, décès d'un animal - dans les 10 jours - à la banque de données AMICUS ainsi qu'à l'administration communale.**

Chaque chien continue d'être identifié au moyen d'une puce électronique, qui doit être apposée par le vétérinaire au plus tard 3 mois après sa naissance.

Conformément aux directives, nous invitons chaque nouveau propriétaire de chien concerné à annoncer son animal en transmettant la feuille d'enregistrement AMICUS au Secrétariat communal et à tous les propriétaires (nouveaux ou anciens) à signaler les modifications concernant leur animal (décès, vente, déménagement, etc...) jusqu'au **26 mai 2023**, au moyen du coupon-réponse ci-dessous. La date de référence étant le 1<sup>er</sup> mai de chaque année.

**Après le 31 mai 2023, aucune demande de modification ne sera acceptée.**

L'émolument annuel accepté par l'Assemblée du budget est fixé à **Fr. 90.-/chien.**

✂ .....

**Propriétaire :**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Numéro de téléphone : .....

**Chien 1 :**

Nom : ..... Date de naissance : .....

Race : ..... Sexe (m/f) : ..... Robe : .....

\*Mutation et date : .....

Identification (type et n°) : .....

**Chien 2 :**

Nom : ..... Date de naissance : .....

Race : ..... Sexe (m/f) : ..... Robe : .....

\*Mutation et date : .....

Identification (type et n°) : .....

**\*Type de mutation : A = Achat      V = Vente      D = Décès**



## CORTEGE – FERMETURE DE ROUTE

---

Nous vous informons que la route de la traversée du village sera fermée le :

**dimanche 28 mai 2023 de 16h25 à 17h30**

en raison du défilé des fanfares.



## BOURSES

---

Les bourses pour étudiant-e et apprenti-e seront distribuées **dès le lundi 15 mai 2023 jusqu'au lundi 12 juin 2023.**

Comme l'année passée, la bourse sera versée sur le compte bancaire/postal de la personne en étude ou en formation.

Lors de votre passage au guichet communal, nous vous remercions de bien vouloir vous munir de votre numéro IBAN ainsi que **d'une attestation à jour de votre école de formation ou de votre entreprise formatrice.**

Vous avez également la possibilité de nous faire parvenir votre n° IBAN ainsi que l'attestation par mail à [commune@lajoux.ch](mailto:commune@lajoux.ch).



## RAPPEL - RECEPTION DE VOS FACTURES PAR E-MAIL

---

La mise en place d'un nouveau système au sein de l'administration communale vous permet aujourd'hui de recevoir par e-mail toutes vos factures ainsi que le relevé du compteur d'eau.

Cette possibilité offre l'avantage d'être plus rapide, économique et écologique.

Pour les personnes intéressées, nous vous remercions de nous informer de votre adresse e-mail sur laquelle vous souhaitez recevoir vos factures et le relevé.

Vous pouvez annoncer votre adresse électronique à l'adresse ci-dessous :  
[compta@lajoux.ch](mailto:compta@lajoux.ch)

La foire de printemps se déroulera, comme à son habitude, le 2<sup>ème</sup> mardi de juin, soit le :

**13 juin 2023**

Nous vous attendons nombreuses et nombreux pour l'occasion !



### AVIS DE CONSTRUCTION

---

Requérants : Monsieur et Madame Marie et Régis Sauvain, Dos les Laves 126, 2718 Lajoux

Projet : Pose d'une serre de jardin

Au lieu-dit : Dos les Laves

n° de parcelle : 398

Zone d'affectation : Zone habitation (HA)

Dimensions serre : Longueur : 5.00 m / Largeur : 1.00 m / Hauteur : 2.20 m

Matériaux : Bois autoclavé et bâche en plastique

Dépôt public de cette demande, avec plans, **jusqu'au 23 mai 2023**, au Secrétariat communal de et à 2718 Lajoux où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement (Date du timbre-poste faisant foi).

### INFORMATION POUR LA POSE DE PANNEAUX SOLAIRES EN TOITURE

---

Requérante : Madame Fabienne Noirjean, Pré la Dolaise 16J, 2718 Lajoux

Projet : **Installation solaire photovoltaïque sur la toiture côté sud-est et sud-ouest du bâtiment** sis sur la parcelle n° 387 au lieu-dit « Pré la Dolaise ».

Surface : Environ 50 m<sup>2</sup>

### INFORMATION POUR LA POSE DE PANNEAUX SOLAIRES EN TOITURE

---

Requérants : Madame et Monsieur Bettina Goy et François Hurter, Les Rotchets 44C, 2718 Lajoux

Projet : **Installation solaire photovoltaïque sur la toiture côté est et ouest du bâtiment** sis sur la parcelle n° 594 au lieu-dit « Les Rotchets ».

Surface : Environ 65 m<sup>2</sup>